



Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Tutelle, curatelle : Comment ça marche ?

- ◆ Un membre de ma famille devient dépendant, quelle aide puis-je lui apporter ?
- ◆ Mon enfant est porteur de handicap, comment puis-je l'accompagner tout en le protégeant ?
- ◆ Je souhaite anticiper ma protection, comment faire ?
- ◆ J'ai été désigné(e) par le juge des tutelles pour protéger un proche, quelles sont mes obligations ?

Un service professionnel se tient à votre disposition pour vous accompagner via des **entretiens personnalisés et confidentiels**, en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).

Ce service est **ouvert à tous et gratuit**. Il est financé par l'État.



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la
cohésion sociale et de la
protection des populations

Le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux



► répond à vos questions :

- ◆ Une mesure de protection est-elle nécessaire ?
- ◆ Quelles sont les procédures à suivre pour mettre en place une mesure de protection ?
- ◆ Quel type de mesure serait la plus adaptée ?
- ◆ Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'exercice de ces mesures ?
- ◆ ...

► vous accompagne lorsque vous avez été mandaté pour exercer une mesure :

La loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter informations et soutien technique :

- ◆ Établir un inventaire de patrimoine d'un majeur.
- ◆ Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- ◆ Requérir l'autorisation du juge pour les actes importants concernant la personne protégée.
- ◆ ...

Pour toute demande de renseignement ou prise de rendez-vous :



Janique BERTEMES

Tél. : 06.17.14.18.43 et 03.24.57.64.45

Mail : istf@udaf08.fr

J.bertemes@udaf08.fr

Accueil sur rendez-vous

10 rue du Dr E. Baudoin
08000 Charleville-Mézières

- ◆ Permanence téléphonique tous les mercredi de 13h30 à 16h30
- ◆ Entretiens personnalisés dans nos locaux ou à domicile
- ◆ Réunions thématiques et ateliers individuels spécifiques
- ◆ Lien avec les services de l'UDAF des Ardennes dont :
 - PAEJ
 - Médiation Familiale
 - Point Info Famille



Union départementale des associations familiales des Ardennes

Tél. : 03 24 57 22 77

38 boulevard G. Poirier
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES



www.udaf08.com